Envoyé en préfecture le 15/04/2021
Reçu en préfecture le 15/04/2021
Affiché le
ID : 011-200035855-20210413-20210089-DE

20210089

Département de l'Aude

Arrondissement de Carcassonne

REPUBLIQUE FRANCAISE
Liberté – Egalité – Fraternité

COMMUNAUTE DE COMMUNES CASTELNAUDARY LAURAGAIS AUDOIS

DELIBERATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

DOMAINE :
FINANCES LOCALES

SOUS-DOMAINE :
DECISIONS BUDGETAIRES

OBJET :
Vote des taux d'imposition 2021

Le nombre de délégués en service est de 71

Convocation du conseil en date du 7 avril 2021

CERTIFIE EXECUTOIRE PAR RECEPTION PREFECTURE LE :

PAR PUBLICATION
LE

PAR DELEGATION
LE

Signature

Séance du Conseil Communautaire du 13 avril 2021 à 18 heures 30.
Le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes Castelnaudary Lauragais Audois.
Légalement convoqué s'est rassemblé au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Philippe GREFFIER, Président de la Communauté de Communes Castelnaudary Lauragais Audois.

Présents : Pascal ASSEMAT, Brigitte BATIGNE, Robert BATIGNE, Guy BONDOUY, Denis BOUILLEUX, Eliane BOURGEOIS MOYER, Alain BOUSQUET, Karole CAFFIER, Nicole CATHALA-LEGUEVAQUES, Marie-Paule CAU, Sabine CHABERT, Gilbert COSTE, Claire DARCHY, Javier DE LA CASA, François DEMANGEOT, Jean-Marc DEUMIER, Dominique DUBLOIS, Elisabeth ESCAFRE, Danielle FABRE, Jocelyne FABRE, Audrey GAIANI, Alain GALINIER, Hélène GIRAL, Philippe GREFFIER, Evelyne GUILHEM, Philippe GUIRAUD, Frédéric JEANJEAN, Gérard LAMARQUE, Cédric LEMOINE, Thierry MALLEVILLE, Cédric MALRIEU, Patrick MAUGARD, Benoît MERLIN, Pierre MONOD, Nathalie NACCACHE, Serge OURLIAC, Charles PAULY, Bernard PECH, Bruno PERLES, Jean-Louis PINEL, Henri POISSON, Jean-François POUZADOUX, Christophe PRADEL, Martine PUEBLA, Jean-Pierre QUAGLIERI, Thierry ROSSICH, Jérôme SENAL, Isabelle SIAU, Gilles TERRISSON, Raymond VELAND, Jean-François VERONIN-MASSET, Bernard VIDAL, Monique VIDAL, Jérôme WILTZIUS, Giovanni ZAMAI.

Formant la majorité des membres en exercice.

Conseillers titulaires remplacés par conseillers suppléants : Didier CALMETTES par Jocelyne FABRE, Hubert NAUDINAT par Jérôme WILTZIUS, Nadine ROSTOLL par Jean-Marc DEUMIER.

Procurations : Pierre BARBAUD à Philippe GREFFIER, Alain CARBON à Bernard PECH, Préscillia GRANIER à Sabine CHABERT, Bernard GRIMAUD à Hélène GIRAL, Jacqueline RATABOUIL à Nicole CATHALA-LEGUEVAQUES, Nicolas RAUZY à Gilles TERRISSON.

Excusés : Sandrine CAMPGUILHEM, Véronique CORROIR, Didier MAERTEN, Nicole MARTIN, Bruno POMART,.

Absents : Hubert CHARRIER, Thierry LEGUEVAQUES, René MERIC, Régine SURRE, Marc TARDIEU.

Secrétaire de séance : Alain GALINIER.

Envoyé en préfecture le 15/04/2021
Reçu en préfecture le 15/04/2021
Affiché le
ID : 011-200035855-20210413-20210089-DE

20210089

Vu les articles 1636 B decies, 1639 A et 1609 nonies C du Code Général des Impôts,

Monsieur le Président informe le conseil communautaire que suite à la réforme de la suppression de la taxe professionnelle, il appartient à la Communauté de Communes Castelnaudary Lauragais Audois de fixer pour l'année 2021, les taux d'imposition de CFE, FB, FNB.

Monsieur le Président propose de fixer les taux d'imposition 2021 comme suit :

CFE :	32,72 %
FB :	1,44 %
TFNB :	16,19 %

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE
APRES EN AVOIR DELIBERE

DECIDE de fixer les taux d'imposition 2021 comme suit :

CFE :	32,72 %
FB :	1,44 %
TFNB :	16,19 %

ADOPTE A L'UNANIMITE

Fait et délibéré en séance le jour, mois et an ci-dessus et ont les membres présents, signés au registre.
La convocation du Conseil Communautaire et le compte- rendu de la présente délibération ont été affichés à la porte de la Communauté de Communes Castelnaudary Lauragais Audois conformément aux articles L.2221-7 et L 2121-7 du C.G.C.T.

COMMUNAUTE DE COMMUNES CASTELNAUDARY LAURAGAIS AUDOIS * 11 (Aude) *

Castelnaudary, le 13 avril 2021

Le Président,

Philippe GREFFIER.